



Doit des enfants du vivant d'un parent

Par **L A**, le **20/06/2013** à **14:28**

bonjour

Ma mère est partie vivre en maison de retraite elle possède une maison avec du mobilier et de l'électroménager.

Nous sommes 3 enfants dont 1 qui est fâché avec nous tous cela fait des mois que cet enfant à abandonné sa mère qui est atteinte de démence

Aujourd'hui il réclame une clé de la maison ainsi que de voir les comptes en banque

A t-il tous ces droits alors que notre mère est toujours vivante ?

Avons nous le droit de vendre des affaires personnelles(vide grenier) de notre mère afin d'avoir plus d'argent pour payer la maison de retraite?

Par **amajuris**, le **20/06/2013** à **14:46**

bjr,

si votre mère est atteint de démence, vous devez la placer sous tutelle.

ainsi un tuteur sera désigné ainsi qu'un juge des tutelles dont vous devrez avoir l'autorisation de vendre les affaires de votre mère.

vous n'avez aucune obligation de donner une clé à votre frère.

je vous conseille de faire un inventaire avec un huissier.

cdt

cdt